



**MOÛTIERS
(73600)**

PLAN LOCAL D'URBANISME



-2-

PADD (PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES)

dossier soumis à l'approbation du PLU par le Conseil municipal du 12 juin 2018



PADD (PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES)

PADD débattu en CM du 15 juin 2016

PRÉAMBULE, RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles L. 101-1 et L. 101-2 (anciens articles L. 110 et L. 121-1) du Code de l'Urbanisme

L. 101-1

« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation.

Les collectivités publiques en sont les gestionnaires et les garantes dans le cadre de leurs compétences.

En vue de la réalisation des objectifs définis à l'article L. 101-2, elles harmonisent leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace dans le respect réciproque de leur autonomie. »

L. 101-2

« Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;

b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;

c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;

d) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;

e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques,

sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat,

commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de

développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables. »

Article L. 151-5 (ancien article L. 123-1-3) du Code de l'Urbanisme

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. »

Le PADD développe ci-après les thèmes suivants :

1 - DÉMOGRAPHIE ET HABITAT

RETROUVER LA CROISSANCE, RAPPROCHER L'OFFRE DE LA DEMANDE

2 - ORIENTATIONS GÉNÉRALES D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

« MOÛTIERS, CAPITALE DE LA TARENTEISE » : RENFORCER LE RÔLE DE LA VILLE DANS SON TERRITOIRE, OPTIMISER TOUTES LES OPPORTUNITÉS DANS UN SITE TRÈS CONTRAINT

3 - ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

PRÉSERVER LES COMMERCES, LES SERVICES ET L'ARTISANAT, REDÉPLOYER CERTAINES ACTIVITÉS, PRODUIRE PLUS DE VALEUR AJOUTÉE

4 - ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS

PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS SENSIBLES

5 - RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

ADAPTER L'ORGANISATION DU TERRITOIRE AUX RISQUES CONNUS

6 - RESSOURCES, INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX

OPTIMISER LES RÉSEAUX, LIMITER LES EXTENSIONS NÉCESSAIRES

7 - TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

AMÉLIORER LES ENTRÉES DE VILLE, MIEUX ORGANISER LES DÉPLACEMENTS INTERNES, REQUALIFIER L'ESPACE PUBLIC

8 - ÉQUIPEMENTS PUBLICS

RENFORCER ET DÉVELOPPER LES ÉQUIPEMENTS ET LES SERVICES PUBLICS

9 - PAYSAGE ET PATRIMOINE

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE, ADAPTER LE CENTRE-VILLE AUX EXIGENCES DE LA VIE CONTEMPORAINE

10 - MODÉRATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

LIMITER L'ÉTALEMENT DE L'URBANISATION, OPTIMISER LES OPPORTUNITÉS

1 - DÉMOGRAPHIE ET HABITAT

RETROUVER LA CROISSANCE, RAPPROCHER L'OFFRE DE LA DEMANDE

Rappel diagnostic et enjeux

La ville compte 4320 habitants en 2012, dont une part notable de « comptés à part » (résidents temporaires). La commune a connu un déclin démographique important depuis les années 1990, avec un solde négatif des entrées-sorties pendant cette période. La population reste relativement jeune mais est en voie de vieillissement, avec une sur-représentation des classes populaires peu diplômées et des inactifs. La commune est perçue comme peu attractive et concentre une population à faibles ressources, relativement fragile.

La construction de nouveaux logements n'a pas permis d'enrayer la baisse de la population lors de la dernière décennie. Le taux de logements vacants a augmenté en 20 ans et a atteint un niveau inquiétant (17% en 2011), de même que les résidences secondaires ou occasionnelles. Le taux d'occupation des logements est relativement bas (2,16 personnes par logement en 2011).

Le parc de logements est constitué à 90% d'appartements, avec une majorité de grands logements. Le parc des résidences principales est surtout locatif, avec moins de 31% de propriétaires occupants. Plus de 27% des logements sont anciens (construits avant 1946), les logements du centre ancien sont pénalisés par un niveau de confort encore faible, avec de nombreuses copropriétés informelles ou fragiles.

La ville de Moûtiers concentre en 2012 89% des logements locatifs sociaux de la communauté de communes, soit 31% du parc communal de logements. Certains de ces ensembles locatifs sociaux ont un taux de vacance très élevé.

La ville de Moûtiers propose des formes d'habitat très variées, mais dans des proportions qui ne sont pas bien équilibrées. La diversité de l'offre reste insuffisante, en particulier dans le haut de gamme, pour rendre la ville à nouveau attractive et pour que les habitants de Moûtiers fassent vraiment le choix d'y habiter.

Orientations PADD

- Retrouver la croissance démographique, mettre en œuvre les objectifs du projet de SCOT de la Tarentaise (passer de la décroissance, -0,9%, à la croissance et atteindre +0,4% de croissance annuelle à l'échéance du PLU) en proposant une offre diversifiée et plus attractive
- Favoriser la réhabilitation et la reconversion du bâti ancien
- Réduire le taux de vacance des logements, notamment pour les ensembles d'habitat social
- Tendre vers un meilleur équilibre de la mixité sociale selon les quartiers
- Permettre une augmentation de population d'environ 300 habitants en 10 ans, avec un rythme moyen de constructions nouvelles d'environ 10 logements par an soit 100 logements nouveaux hors réhabilitation ou reconversion et 60 projets de réhabilitation. Cette moyenne ne correspond pas nécessairement à un rythme régulier et diffus
- Permettre la réalisation de logements de bon standing répondant à l'attente d'une partie de la population
- Promouvoir des projets d'ensemble et les opérations d'habitat groupé, en limitant la création d'infrastructures nouvelles et en optimisant les réseaux existants ou projetés

2 - ORIENTATIONS GÉNÉRALES D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

« MOÛTIERS, CAPITALE DE LA TARENDAISE » : RENFORCER LE RÔLE DE LA VILLE DANS SON TERRITOIRE, OPTIMISER TOUTES LES OPPORTUNITÉS DANS UN SITE TRÈS CONTRAINT

Rappel diagnostic et enjeux

La ville de Moûtiers, au carrefour de plusieurs vallées, est la capitale historique, sociale et économique de la Tarentaise. Elle est au centre de la communauté de communes Cœur de Tarentaise, constitue le « camp de base » pour l'accès à de nombreuses stations de montagne à la réputation internationale, et forme un pôle majeur d'équipements et de services qui rayonne sur le territoire environnant.

La ville est au cœur du projet de SCOT Tarentaise, arrêté de 8 décembre 2016, non encore approuvé en mars 2017.

Le territoire communal est limité et s'inscrit dans un site très contraint, resserré autour du confluent de l'Isère et du Doron, entouré de pentes fortes.

La ville historique s'est implantée de part et d'autre de l'Isère, formant un centre-ville vivant et de caractère avec des éléments de patrimoine remarquables (dont plusieurs édifices classés Monuments historiques).

Le développement de la ville a donné naissance à différents quartiers ou secteurs :

- le faubourg de la Madeleine prolonge la rue principale vers l'ouest, avec un tissu mixte d'habitat et d'activités ;
- le quartier de la gare, du Pré de foire et des Casernes, extensions du centre-ville vers le nord, de part et d'autre de la voie ferrée ;
- le quartier des Salines, extension du centre-ville vers l'ouest, d'abord résidentiel puis accueillant plus à l'ouest des activités économiques (commerciales, tertiaires ou de production) ;
- le quartier du stade, quartier d'équipements sportifs et d'activités enclavé autour de la RD 1095 vers Salins-les-Thermes ;
- le quartier de Champoulet s'est développé sur un versant pentu à l'est de la ville, avec différents types d'habitat (immeubles collectifs, maisons individuelles groupées ou isolées) ;
- l'ensemble de logements de Mongalغان, groupe d'immeubles d'habitat social bien orienté mais isolé du reste de la ville ;
- le quartier de la Chaudanne, ancienne ZAC (zone d'aménagement concerté) d'habitat et d'activités, a remplacé une usine sidérurgique à l'occasion des Jeux olympiques d'hiver d'Albertville en 1992 ;
- les lotissements et les maisons du coteau de Hautecour, sur les pentes exposées au sud au-dessus de la ville ;
- le secteur de la Saulcette, secteur d'activités économiques situé le long de la RN 90 en direction de Bourg-Saint-Maurice, est menacé par des risques de chutes de pierre qui rendent le secteur inconstructible et aboutiront à terme à la disparition des installations existantes ;
- le hameau de Planvillard, sur le versant adret, est ancien et a conservé un caractère rural et une vocation agricole.

Il existe quelques rares constructions isolées sur les pentes, sur le versant adret, dans le secteur des Routes ou encore dans l'ancien couvent des Cordeliers.

Le POS modifié en 2010 se limitait à une gestion relativement passive du foncier, sans vision prospective du développement de la ville. Il prévoyait plusieurs secteurs d'extension sur les pentes, dont certains sont en « discontinuité » au sens de la loi Montagne de 1985 et sont problématiques en termes d'accès et d'infrastructures.

Compte tenu de la densité urbaine déjà élevée et de la rareté du foncier, l'enjeu principal est de reconstruire la ville sur la ville, en consolidant les limites urbaines à moyen terme et autorisant quelques extensions maîtrisées.

Orientations PADD

- **Contenir l'urbanisation dans des limites compatibles avec la loi Montagne**
- **Favoriser le renouvellement urbain et la valorisation du foncier disponible à moyen terme**
- **Clarifier la vocation des différents quartiers**
- **Orientations par secteur :**
 - **centre-ville :** préserver la structure urbaine existante ; permettre son adaptation aux exigences contemporaines de l'habitat ; mettre en valeur les quais et les berges de l'Isère
 - **faubourg de la Madeleine :** mettre en valeur l'entrée ouest du centre ville, restructurer le secteur de la Poste
 - **quartier de la gare :** valoriser les opportunités foncières et de renouvellement urbain, en préservant les possibilités d'évolution des gares
 - **quartier du Pré de foire et des Casernes :** permettre le renouvellement urbain et la densification au nord de la voie ferrée, notamment sur l'îlot communal des Casernes
 - **quartier des Salines :** conforter la vocation économique de la partie ouest du quartier ; rationaliser l'organisation de la zone d'activités, accompagner la redynamisation économique et étoffer l'offre commerciale
 - **quartier du stade :** désenclaver à terme le secteur (complexe sportif et activités artisanales) par rapport à la RD 1095
 - **quartier de Champoulet :** permettre une densification du bâti, notamment de l'habitat individuel isolé ou groupé, et réserver le développement en amont à long terme
 - **quartier de Mongalغان et du Colombier :** restructurer l'ensemble immobilier de Mongalغان dans un objectif de diversité et d'équilibre social ; améliorer son intégration

en développant l'urbanisation sur le secteur voisin de la Combe du Colomblér, avec un habitat adapté à la pente, en veillant à la qualité de l'insertion paysagère du projet

- quartier de la Chaudanne : permettre la réhabilitation de l'ensemble de la Chaudanne, et une extension mineure en amont, assurer la connexion au centre-ville
- lotissements de l'adret (versant sud, coteaux de Hautecour) : régulariser l'habitat diffus existant au regard de la loi Montagne
- secteur de la Saulcette : prendre en compte la disparition rapide des locaux d'activités menacés par les risques naturels et redéployer les entreprises impactées en d'autres lieux de la ville
- hameau de Planvillard : préserver le caractère rural et agricole du secteur.

3 - ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

PRÉSERVER LES COMMERCEs, LES SERVICES ET L'ARTISANAT, REDÉPLOYER CERTAINES ACTIVITÉS, PRODUIRE PLUS DE VALEUR AJOUTÉE

Rappel diagnostic et enjeux

La ville de Moûtiers constitue un pôle d'emploi majeur avec une économie à 95% « présente », liée au bassin de vie de la Tarentaise. Elle présente un fort taux d'emploi (3450 emplois pour 1500 actifs en 2011), mais ces emplois correspondent peu aux habitants de la ville, où le taux de chômage est élevé (14% en 2011).

L'attractivité commerciale du centre-ville est devenue fragile et a tendance à se resserrer sur un périmètre plus limité.

La zone d'activités des Salines, à l'ouest de la ville, a des limites imprécises et est occupée par des activités hétérogènes ; elle connaît des problèmes parfois aigus de stationnement automobile.

Les activités situées à la Saulcette vont devoir se déplacer en raison des risques naturels ; certaines devraient quitter la commune, faute d'espace disponible, d'autres pourraient retrouver une place dans le tissu économique local.

L'activité agricole est réduite, elle occupe des surfaces morcelées sur des pentes peu accessibles ou mécanisables, sauf à Planvillard où les conditions d'exploitation sont encore correctes.

L'enjeu principal est de maintenir les commerces et les services qui assurent le rayonnement économique et symbolique de la ville, mais aussi de permettre une montée en gamme des activités économiques pour valoriser un foncier rare et relativement coûteux.

Orientations du PADD

- **Maîtriser la mixité des fonctions dans le centre-ville**
- **Revoir les limites et optimiser l'organisation de la zone d'activités des Salines, notamment en matière d'accessibilité, de stationnement automobile et de densification potentielle**
- **Permettre la mise en valeur des entrées de la zone d'activités des Salines**
- **Préserver les terres agricoles et des conditions d'exploitation durables à Planvillard**

4 - ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS

PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS SENSIBLES

Rappel diagnostic et enjeux

La ville de Moûtiers constitue un espace urbain compact et limité au cœur d'un grand massif naturel.

Le territoire communal est concerné par plusieurs milieux naturels remarquables (ZNIEFF). Ces milieux sont peu menacés par l'urbanisation, ou sont eux-mêmes liés à des situations anthropiques (liées à une forme d'occupation humaine).

Plusieurs corridors écologiques sont identifiés, mettant en relation la vallée avec les différents versants. La ville est contournée par ces corridors écologiques et les coupures sont essentiellement liées aux infrastructures routières.

Le territoire communal est soumis à des nuisances phoniques ou de pollution de l'air, à prendre en compte dans les projets d'aménagement et de construction.

Orientations PADD

- Respecter le caractère général des ZNIEFF
- Maintenir les corridors écologiques
- Prendre en compte les nuisances liées aux grandes infrastructures

5 - RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES ADAPTER L'ORGANISATION DU TERRITOIRE AUX RISQUES CONNUS

Rappel diagnostic et enjeux

Les risques naturels touchent plusieurs secteurs de la commune. Certains font l'objet de servitudes précises (PPRI et PPRT notamment), d'autres sont en évolution et nécessitent un effort d'anticipation.

Les risques d'inondation de l'Isère et du Doron de Bozel soumettent une partie du centre-ville à des prescriptions particulières, voire à des interdictions dans certains cas.

Les risques de chutes de pierre à la Saulcette se sont aggravés récemment (éboulement de 2015) et condamnent à terme les activités présentes dans ce secteur ; des arrêtés préfectoraux ont fixé en 2016 les obligations d'évacuation de ce secteur.

Les risques technologiques sont essentiellement liés aux installations industrielles situées sur la commune voisine de Saint-Marcel Pomblière. Ils n'affectent pas directement le territoire communal.

Orientations PADD

- Adapter l'organisation urbaine et les règlements aux risques naturels connus
- Limiter les aménagements possibles des constructions existantes en zones de risques, par des conditions et des prescriptions adaptées

6 - RESSOURCES, INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX OPTIMISER LES RÉSEAUX, LIMITER LES EXTENSIONS NÉCESSAIRES

Rappel diagnostic et enjeux

Les ressources en eau potable sont abondantes et de bonne qualité, le réseau est globalement bon mais comporte quelques faiblesses de maillage, de stockage ou de défense incendie (sur certains coteaux notamment).

Le réseau d'assainissement collectif est pour moitié unitaire (dans le centre-ville), pour moitié séparatif (en périphérie), et est raccordé à la station d'épuration de Moûtiers-Salins. Il couvre toute la partie basse du territoire communal, ainsi qu'une partie significative des coteaux.

Les secteurs d'assainissement non collectif sont très limités et peu urbanisés.

Un zonage réglementaire d'assainissement est en attente d'approbation en 2017.

Le réseau d'eaux pluviales est peu développé, mais la configuration de la commune permet le rejet rapide des eaux pluviales au milieu naturel

Le réseau électrique couvre tous les secteurs déjà urbanisés, mais peut nécessiter des renforcements ponctuels.

Le réseau filaire traditionnel de télécommunications dessert tous les secteurs déjà urbanisés et la ville est bien couverte par l'internet en ADSL. Le développement de nouveaux réseaux câblés ou de moyens alternatifs dépend essentiellement des opérateurs privés ou du Département.

Orientations PADD

- Optimiser les réseaux existants et faire participer les projets d'aménagement à leur amélioration ou à leur extension éventuelle
- Optimiser les réseaux électrique et de télécommunications existants, en évitant toute extension incontrôlée de l'urbanisation
- S'inscrire dans les démarches pour la desserte Internet très haut débit : déployer la fibre optique dans le cadre du Réseau d'Initiative publique (RIP) du Département de la Savoie

7 - TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS AMÉLIORER LES ENTRÉES DE VILLE, MIEUX ORGANISER LES DÉPLACEMENTS INTERNES, REQUALIFIER L'ESPACE PUBLIC

Rappel diagnostic et enjeux

La ville de Moûtiers se trouve au carrefour de plusieurs vallées et assure la desserte ferroviaire et routière de grandes stations de montagne. La RN 90 (d'Albertville à Bourg-Saint-Maurice) et la RD 1095 (de Moûtiers à Salins et vers les trois vallées) sont des axes majeurs et encombrés de la desserte touristique hivernale.

La ville bénéficie d'une bonne accessibilité routière, mais avec des entrées de ville peu lisibles. La circulation interne a fait l'objet de nombreuses études, sans que cela mène à des choix stratégiques clairs. Certains points de desserte (le carrefour des Cordeliers notamment) sont particulièrement difficiles ; ils ont fait l'objet d'études qui n'ont pas été suivies de projets.

Les gares (ferroviaire et routière) forment un pôle intermodal très important, avec une forte affluence saisonnière, une avenue de la gare surchargée, un circuit des cars pénalisant pour la vie locale.

La situation est globalement très difficile pour les modes « doux » (piétons et cycles), tant dans la ville que pour les relations avec les communes voisines. Des continuités à différentes échelles restent à assurer.

La problématique du stationnement automobile est délicate, compte tenu de la densité urbaine. L'offre privée est limitée. L'offre publique est importante mais encore insuffisante, mal répartie ou peu optimisée, notamment pour les automobilistes pendulaires ou l'*intermodalité*. Dans la zone d'activités des Salines, le stationnement public est désordonné et peu lisible ; l'intégration du stationnement dans les programmes privés d'activités y est difficile, compte tenu de la densité et de la rareté du foncier.

La qualité des espaces publics est médiocre, encore trop marquée par la domination du trafic de transit. Les plantations publiques sont anciennes, en mauvais état ou discontinues.

Orientations PADD

- Revoir l'aménagement des entrées de ville en faveur de la vie locale (carrefour de l'Europe, des Cordeliers et de la route des Belleville, notamment)
- Revoir les modalités d'accès aux gares, avec un circuit des cars moins pénalisant pour le centre-ville
- Améliorer le fonctionnement de la gare routière
- Assurer une meilleure continuité des déplacements « doux », tant dans la ville qu'en relation avec l'extérieur
- Renforcer l'offre de stationnement public
- Garantir une offre privée en rapport avec les différentes fonctions des constructions
- Revoir l'organisation et les normes du stationnement lié aux activités économiques, notamment dans la zone des Salines
- Développer un véritable réseau de parcs, promenades et jardins publics pour renouveler l'usage et l'image l'espace public urbain

8 - ÉQUIPEMENTS PUBLICS RENFORCER LES ÉQUIPEMENTS ET LES SERVICES PUBLICS

Rappel diagnostic et enjeux

La ville de Moûtiers possède un niveau d'équipements publics qui correspond à son statut de centre de services de la vallée de la Tarentaise : hôpital, lycée, collège, etc. Les équipements publics tiennent une place importante dans le territoire communal.

Le nombre et la localisation de certaines écoles primaires et maternelles pourraient être revus. Le complexe municipal Joseph Bardassier est enclavé dans le faubourg de Salins, avec un accès difficile.

Orientations PADD

- Revoir si nécessaire la répartition des écoles
- Désenclaver le complexe sportif Joseph Bardassier et lui rendre une plus grande attractivité en envisageant sa restructuration selon le schéma des équipements sportifs communautaires

9 - PAYSAGE ET PATRIMOINE PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE, ADAPTER LE CENTRE-VILLE AUX EXIGENCES DE LA VIE CONTEMPORAINE

Rappel diagnostic et enjeux

Le paysage de Moûtiers est marqué par un fort contraste entre la ville et le cadre des montagnes qui l'entourent.

Trois monuments historiques sont concentrés dans le centre-ville au cœur d'un tissu urbain homogène, aux contours bien délimités. D'autres éléments de patrimoine remarquables existent dans la commune et doivent être également pris en compte.

L'Isère tient une place également importante dans la perception du paysage urbain.

Le périmètre de protection des monuments historiques est relativement arbitraire, il ne correspond pas à la réalité des enjeux de protection et de mise en valeur du patrimoine architectural et urbain.

Le bâti ancien est encore souvent peu adapté aux exigences résidentielles contemporaines.

Orientations PADD

- Maîtriser l'évolution de la silhouette urbaine, notamment sur les coteaux de Hautecour, la Combe du Colombier et Mongalgan
- Intégrer une possible révision du périmètre de protection des Monuments historiques, pour le rendre plus cohérent avec les enjeux réels
- Adapter le règlement du PLU pour favoriser la réhabilitation et l'adaptation du bâti ancien ; définir des règles stables qui permettent d'adapter le bâti ancien aux exigences actuelles de l'habitat, dans le respect du paysage urbain et architectural traditionnel.

10 - MODÉRATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE ÉVITER L'ÉTALEMENT DE L'URBANISATION, OPTIMISER LES OPPORTUNITÉS

Rappel diagnostic et enjeux

La ville de Moûtiers, du fait de sa configuration physique et historique, a une forme urbaine globalement très compacte. Les types d'habitat y sont déjà variés et denses, même si les constructions les plus récentes, pour s'adapter à la demande, représentent une consommation moyenne d'espace plus importante.

Certaines constructions situées dans la pente forment des groupements compacts, mais une partie des terrains en pente ne sont pas constructibles.

Orientations PADD

- Limiter le zonage au potentiel de développement défini à échéance de 10 ans environ
- Limiter l'extension de l'urbanisation sur les coteaux aux secteurs prioritaires, en continuité avec l'urbanisation existante, avec un potentiel foncier limité à 3 ha environ
- Favoriser le renouvellement urbain dans différents secteurs de la ville : centre-ville, quartier de la gare, Casernes, Salines, Mongalgan...
- Intégrer dans les projets nouveaux une exigence d'économie du foncier : vers un objectif de consommation maximale moyenne de 30 logements à l'hectare en zone d'extension de l'urbanisation (hors remplissage du tissu urbain existant).

